
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 95/2025

OBJET : CIRCULATION - STATIONNEMENT À L'OCCASION DE LA FETE DU VIN BLANC

Le Maire de la Commune de MERCUROL-VEAUNES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code Pénal et plus particulièrement son article R 16-15^{ème},

Vu le Code de Voirie Routière,

Vu le Code des Communes,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et le bon déroulement de de la Fête du Vin Blanc, le dimanche 9 novembre 2025 Rue des Fontaines, rue des Rosiers, place de la Prairie, Place de la République et Route des Alpes.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront provisoirement interdits

- Du samedi 8 novembre 2025 12h au dimanche 9 novembre 2025 23h sur le parking du gymnase Marcel BANC
- Le dimanche 9 novembre de 7h à 19h Place de la République
- Le dimanche 9 novembre de 13h30 à 17h Rue des fontaines, Rue des rosiers, Place de la Prairie et Route des Alpes.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie.

Fait à Mercurol-Veaunes, le 31 octobre 2025

Le Maire,

Michel BRUNET

